LA VIE SPORTIVE

NOS ORGANISATIONS SPORTIVES

MAURICE ARCHAMBAUD EST ENGAGÉ DANS LE XIIe CRITÉRIUM DE L' "ÉCHO D'ALGER"

Les prix des Produits Gibbs et des Cafés Nizière sont dès lors placés sous le signe du succès

Il y a un mois, André Leducq nous écrivait :

— En raison des Six jours de Paris, que je dois courir avec Antonin Magne et dont le départ sera donné deux jours après le critérium de l' « Echo d'Alger », je ne pourrai à mon regret participer à votre belle épreuve mais je vais tâcher de décider le « môme ».

Depuis, nous étions sans nouvelle de l'ex-recordman du monde de l'heure et de son « patron » A. Leducq, quand un télégramme nous apprit, hier, l'engagement du populaire coureur des cycles A. Leducq, nous avons nommé Maurice Archambaud, lequel se déplacera probablement en compagnie de son coéquipier Rigaux.

Maurice Archambaud

Ainsi donc, malgré le faible écart — une dizaine de jours à peine — qui sépare Paris-Nice du grand prix des produits Gibbs et du grand prix des cafés Nizière, le XIIe Critérium de l'« Echo d'Alger » vient d'enregistrer un nouvel engagement de marque. C'est la preuve irréfutable de l'intérêt que suscite notre compétition qui, on le sait, se déroulera les 16 et 17 mars, en deux étapes.

Aujourd'hui, nous ne ferons pas l'injure aux lecteurs de l'« Echo d'Alger » de leur présenter Maurice Archambaud qui est depuis quelques années une des principales vedettes du tour de France et des principales compétitions internationales.

Pour le moment, qu'il nous suffise de remercier André Leducq, qui a bien voulu encourager Archambaud à venir disputer le grand prix des produits Gibbs et le grand prix des cafés Nizière sans oublier M. Gautier, agent à Alger des cycles Leducq, qui réserve à l'« envoyé » de la nouvelle firme nationale un chaleureux accueil.

UNE SURPRISE DU « CAP D'OR »

Lorsqu'au vélodrome municipal un coureur fait preuve d'une certaine combativité, on entend le speaker :

— Deux bouteilles de « Cap d'Or » au coureur Uniel pour son courage.

Ou bien encore :

— Deux bouteilles de « Cap d'Or » à la cloche.

Alors on voit les échines se courber sur les guidons et les coureurs s'élancer à l'assaut des deux bouteilles de « Cap d'Or » comme s'il s'agissait d'une prime de... 10.000 francs.

Du « Cap d'Or », les coureurs savent apprécier la valeur. Ils n'ignorent pas les qualités de cet apéritif et c'est pourquoi ils disputent les primes de la maison Rebaud-Girod avec une telle ardeur.

Parce qu'ils sont en tête sur la liste des engagements du grand prix des produits Gibbs et du grand prix des cafés Nizière, la maison Rebaud-Girod a voulu également récompenser Michel Pastor et Brunet qui sont les deux premiers coureurs algérois engagés dans le XIIe Critérium de l'« Echo d'Alger ».

Michel Pastor et Brunet pourront donc retirer leur « Cap d'Or » jeudi soir, à 18 heures, à l'« Echo d'Alger », où nous continuons à recevoir les primes et les engagements.

Rappelons que nous avons déjà reçu une montre-bracelet « Record » offerte au premier des régionaux par M. Paissegur, douze bouteilles de « Cap d'Or » par la maison Rebaud-Girod, deux objets de porcelaine par Mme Becquet de Nodrest, douze bouteilles d'Anis Berger, par M. Quesnel, le ravitaillement pour tous les coureurs en « Yaourt oriental », par M. Torrès, et douze bouteilles d'Anis Phénix.

PRIMES ET ENGAGEMENTS

Nous rappelons que nous continuons à recevoir primes et engagements aux bureaux de l'« Echo d'Alger », rue de la Liberté.

Hippisme

DIMANCHE 10 FEVRIER 1935

Prix Prince-Oli. — Haies. — 5.000 francs. — Distance : 3.000 mètres environ. — Jupiter-IV, 74 k. 1/2 ; Prémery, 69 k. 1/2 ; Belmira, 68 k. 1/2 ; Valkyrie, 68 k. 1/2 ; Harlequin, 68 k. 1/2 ; Bonny, 68 k. 1/2 ; Oscar, 67 k. ; Estrées, 66 k. ; Ba-Bio, 65 k.

Prix Oubliil. — Au trot attelé. — 5.000 francs. — Distance : 2.800 mètres (corde à gauche). — Genève, 2.800 m. ; Gringoire, 2.825 m. ; Exorde, 2.825 m. ; Dire-Dawa, 2.825 m. ; Gamine, 2.825 m. ; Dascifax, 2.850 m. ; Dompierre, 2.875 m. ; Egée, 2.875 m.

Prix de l'Asiès. — Plate, à réclamer. — 5.000 francs. — Distance : 1.800 mètres environ (corde à gauche). — Rigolarde, 61 k. 1/2 ; Sunset, 61 k. ; Prism, 59 k. ; Louich, 59 k. ; Rafaélito, 59 k. ; Ptolémé, 58 k. ; Opportune, 57 k. 1/2 ; Ramondia, 57 k. 1/2 ; Modane, 57 k. 1/2 ; Saverne, 57 k. 1/2 ; Etoile-de-Garenne, 53 k. 1/2.

Prix Lurea. — Au trot attelé. — 5.000 francs. — Distance : 2.600 mètres. — Guigne, 2.600 m. ; Faverolles, 2.600 m. ; Gaillarbois, 2.625 m. ; Ile-d'Arques, 2.625 m. ; Eau-de-Vie-II, 2.625 m. ; Etoile-d'Azur, 2.625 m. ; Francine, 2.625 m. ; Dardypile, 2.650 m. ; Querrier, 2.650 m. ; Eros-X, 2.650 m. ; Hadji-III, 2.675 m. ; Goa, 2.675 m. ; Ian, 2.675 m.

La Coupe d'Argent. — Plate. — 12.000 francs. — Distance : 1.950 mètres environ. — Communard, 55 k. ; Elby, 52 k. 1/2 ; Gazelli, 52 k. 1/2 ; Liari, 50 k. 1/2 ; Noble-Blood, 48 k. 1/2 ; Nencourt, 48 k. 1/2 ; Haut-les-Cœurs, 48 k. 1/2 ; Praga, 48 k. 1/2.

Prix de la Seaman. — Au trot monté ou attelé, à réclamer. — 3.500 francs. — Distance : 2.400 mètres. — Déménageur, 2.350 m. ; As-de-Cœur-III, 2.350 m. ; Dizy, 2.350 m. ; Elégante-IV, 2.350 m. ; Flèche-II, 2.350 m. ; Daoul, 2.350 m. ; Sablonnière, 2.350 m. ; Désirée-VI, 2.350 m. ; Cambronne-II, 2.350 m. ; Topaze, 2.375 m. ; Espérance-III, 2.375 m. ; Chapetin, 2.375 m. ; Carver-C, 2.375 m. ; Busiris, 2.375 m. ; Eau-d'Or, 2.375 m. ; Valpurgis, 2.400 m. ; Palma-II, 2.400 m. ; Daphné-III, 2.425 m.

Prix des Fusains. — Plate, à réclamer. — 4.500 francs. — Distance : 1.450 mètres environ. — Flocon, 58 k. ; Rhodésienne, 57 k. 1/2 ; Grignon, 57 k. 1/2 ; Ptolémé, 57 k. ; Ramondia, 57 k. ; Virginia, 56 k. 1/2 ; Francolin, 56 k. 1/2 ; Kamakura, 56 k. 1/2 ; Harlequin, 56 k. ; Allée, 55 k. ; Négropont, 53 k. 1/2 ; Exmès, 53 k. ; Louich, 53 k. ; Emplumé, 53 k.

Boulisme

28e FEDERATION BOULISTE (JEU NATIONAL)

Coupe Bourson

Le mécène sportif bien connu M. Bourson a bien voulu doter un grand concours de boules, au jeu national, d'un magnifique objet d'art d'une valeur de 1.500 francs.

Nous ne saurions mieux lui exprimer notre gratitude qu'en invitant les boulomanes de la 28e Fédération à participer très nombreux à ce concours fixé au 3 mars.

C.B.B.H.

Conseil d'administration ce soir, à 18 heures, au siège.

Ordre du jour : Dispositions à prendre en vue du concours intercommunal Noël-Liminana du 3 mars.

LE RAIL BOULISTE C.F.A.

Les cheminots boulistes sont priés d'assister à l'assemblée générale constitutive qui se tiendra jeudi 7 février, à 18 heures, brasserie Lyonnaise, 2, rue de Lyon, Champ-de-Manœuvre.

Aviation

LES OBSEQUES DE L'AVIATEUR JEAN PLUMARET ONT EU LIEU HIER

Versailles, 5 février. — Au milieu d'une nombreuse assistance ont eu lieu cet après-midi, à l'hôpital militaire de Versailles, les obsèques du sergent aviateur Jean Plumaret, du centre de Villacoublay, qui se tua la semaine dernière à Noisy-le-Roi.

Football association

L'EQUIPE QUI MATCHERA L'ITALIE A ROME EST SELECTIONNEE

Paris, 5 février. — On a sérieusement modifié l'équipe de France qui rencontrera le 17 courant le onze italien à Rome. Tout d'abord Thépot, indisponible, ne fera pas le déplacement et c'est Liense qui le remplacera. On a maintenu avec juste raison la ligne Mattler-Vandooren. Dans la ligne intermédiaire Delfour remplace Lehmann. Ce dernier aurait pu aller à Rome et nous aurions préféré que Sharwath joua à la place de son camarade de club.

Enfin, la ligne d'attaque. Tout d'abord Alcazar et Rio sont éliminés du onze national ainsi que Langiller.

Déplorons l'absence de Duhart soit à la place d'inter soit en demi.

Courtois sera au poste d'avant-centre et Nicolas à l'inter. D'autre part, la rentrée dans l'équipe de Keller, Aston et surtout de Beck sera certainement accueillie avec satisfaction par le public amateur de la balle ronde.

Natation

LE CONSTANTINOIS NAKACHE DE RETOUR D'ALLEMAGNE DONNE SES IMPRESSIONS SUR LES TRITONS ALLEMANDS

Paris, 5 février. — Voici le résultat de la réunion de dimanche dernier qui a eu lieu en Allemagne et à laquelle a participé Nakache.

Rentré depuis lundi soir au lycée Janson de Sailly, Nakache a repris ses études philosophiques. Ce matin, nous sommes allés le voir ; s'étant fait battre dans les deux courses qu'il disputa, il se fit prier pour nous donner des détails au sujet de son déplacement en Allemagne.

— J'ai fait mon possible mais j'avais des adversaires trop forts pour moi. Dans le 100 mètres, Fischer est arrivé premier en 60 secondes suivi de Lenkisch, Mouy et Haas qui firent respectivement moins de 1 minute 1 seconde. Je ne pus mieux faire que 1 minute 2 secondes.

« Quant au 200 mètres, j'ai fait le même temps qu'aux championnats de France, c'est-à-dire 2 minutes 27. C'est le recordmann d'Allemagne, Lenkisch qui gagna en 2' 19" 2/5 devant Heibel 2'21", Fischer 2'26".

« Voyez je ne suis pas en mauvaise forme, mais mes adversaires étaient nettement plus fort que moi.

J. L.

Tennis

MERLIN EST NETTEMENT EN DECLIN

Paris, 5 février. — Au cours des championnats de France de tennis sur courts couverts, André Merlin, visiblement hors de forme, fut battu par Bacquart, 7-5, 3-6, 6-3, 6-2.

Petites nouvelles de tous les sports

Dans la course de fond (18 km) des 4e jeux d'hiver organisés à Saint-Moritz, l'Allemand Kaufmann s'est classé premier.

— En hockey, la Lettonie a battu la France par 1 but à 0, la Hongrie a battu l'Italie par le même score, tandis que la Suisse a triomphé de la Tchécoslovaquie par 2 buts à 1.

— Toujours à Saint-Moritz, les Suisses Muzy et Feldmann sont champions du monde universitaire.

Comités de quartiers

MUSTAPHA-INFERIEUR

Le Conseil d'administration se réunira aujourd'hui mercredi, au siège social, Café de France, 93, rue Sadi-Carnot, à 18 h. 30, pour discuter avec l'un des conseillers municipaux du quartier, l'ensemble de toutes les questions d'ordre municipal.

Le comité informe ses adhérents que le recouvrement des cotisations de l'année vient de commencer. Il espère que tous réserverons bon accueil à l'encaisseur, ce dont il les remercie par avance.

AU SYNDICAT COMMERCIAL ALGÉRIEN

Le XIIIe Groupe signale aux délégués financiers les dangers que présente la taxe sur le thé

« Déjà, écrit-il, l'indigène boycotte le thé »

A la date du 4 février, le 13e groupe a adressé aux délégués financiers la lettre suivante, que nous reproduisons volontiers, étant donné le grand intérêt que présente la question :

Messieurs les délégués financiers,

Les commerçants sont les meilleurs collecteurs de l'impôt, dit-on.

Partant de ce principe, malheureusement toujours mis en avant, au cours de votre dernière session, en moins de quarante-huit heures et sans étude préalable, vous votâtes d'importantes taxes de consommation, notamment sur le sucre et plus particulièrement sur le thé.

Taxe de consommation sur le thé

Huit francs votés au pied levé. Le thé payait, entre droits de douane et octroi de mer : 3 fr. 60 par kilo avant le 5 mars 1934, 8 fr. 41 par kilo à partir du 5 mars 1934, soit une augmentation de plus de 130 %.

Peut-être trouvez-vous que 130 % était fort peu de chose et vous décidâtes que cette majoration serait élevée à 430 %, c'est-à-dire 16 fr. 41 de taxes diverses pour un kilo de thé.

430 % de majoration en moins d'un an !...

Combattre la vie chère

Vous proclamerez de la façon la plus solennelle que vos efforts tendront à faire baisser le coût de la vie. Tâche semblable et noble, mais vos efforts pour y parvenir sont nuls, parce que vos actes ne sont pas en rapport avec vos promesses.

Faire baisser le coût de la vie quand, par tous les moyens : contingentements, qui créent des privilèges, augmentation de droits de douanes, taxes de consommation, etc., vous obligez le commerçant à élever ses prix.

Situation angoissante du commerce

Et ces majorations constantes créent pour le commerçant de sérieux soucis de trésorerie alors que les banques plus que jamais restreignent leurs crédits.

En votant vos taxes **vous avez oublié ce point capital.**

Dire que le consommateur paiera est une profonde erreur, car seul l'importateur devra en faire l'avance.

Si ses possibilités financières ne le lui permettent pas, ou il supprimera radicalement la vente du thé, ou il réduira ses ventes dans de très grandes proportions. Dans ce dernier cas, ce sera la ruine pour certains, car les frais généraux engloutiront le peu de bénéfices prélevés.

Si vous maintenez cette taxe, non seulement disons-nous vous ruinerez de nombreux commerçants, mais encore les recettes que vous espériez seront fort au-dessous de vos prévisions.

C'est plus que jamais le cas de répéter : « **L'impôt dévorera l'impôt** ».

Chiffres officiels

Et voici des **chiffres officiels** qui vous démontreront la justesse de nos observations.

Malgré la majoration de 130 %, **en 1934 les droits perçus sont en baisse sur 1933.**

Suivant statistique de la direction des douanes de l'Algérie, il a été perçu sur les thés pendant les neuf premiers mois de :

1932 : 3.348.015 francs ; 1933 : 4.854.429 francs ; 1934 : 4.819.905 francs.

Les quantités importées également diminuent :

1932 : 984.800 kilos ; 1933 : 1.391.100 kilos ; 1934 : 1.132.900 kilos.

Nous nous abstiendrons de commenter ces chiffres éloquents par eux-mêmes.

Qui est le principal consommateur de thé ?... L'indigène.

Et vous voulez frapper cette masse dont le pouvoir d'achat se trouve journellement réduit ?

Vous voulez obliger cette masse, connue pour se sous-alimenter, de se restreindre encore ?

Là est tout le problème. Tous nos efforts devraient au contraire tendre à augmenter leur coefficient de vie ce qui atténuerait dans de notables proportions la crise que nous traversons.

Seize francs 41 de taxes pour un kilo de thé dont certaines qualités valent à peine quatre francs le kilo !

Pourquoi chercher une recette supplémentaire sur le thé ?

Il existe certainement d'autres moyens susceptibles de remplacer plus avantageusement cette recette.

C'est un véritable cri d'alarme que nous poussons dans l'intérêt même des finances algériennes, car, d'ores et déjà l'indigène boycotte le thé.

Nous sommes persuadés, Messieurs les délégués financiers que ce n'est pas en vain que nous faisons appel à votre sagesse et à votre équité, en vous demandant respectueusement l'abolition de la taxe de consommation votée sur le thé.

Pour le groupe :
Le président,
PONS.

Société de la Légion d'honneur

La Société d'entr'aide de la Légion d'honneur donnera son bal annuel dans les salons du Casino municipal le samedi 9.

Le comité adresse un pressant appel aux légionnaires et à tous les amis de la société pour qu'ils prennent part à cette fête de solidarité.

Le prix de la carte est de 40 francs, réduit à 30 francs pour les sociétaires, les membres de leur famille, les jeunes gens et jeunes filles.

Cartes spéciales à 15 francs à la disposition des lieutenants et sous-lieutenants au Cercle militaire et des étudiants à l'Association générale.

On trouve des cartes chez : M. le général Odry, président, 28, rue Michelet ; M. Jules Vinson, vice-président, 1, rue Charras ; M. Jules Lefèvre-Paul, secrétaire général, 24, rue de Constantine, et M. Costes, hôpital de Mustapha. Et aussi au Casino municipal où l'on peut également retenir des tables.

Le thé dansant des étudiants

La jeunesse algéroise attend avec impatience d'être à demain jeudi. Au programme, des attractions, le « Rhythming Collegians », ainsi qu'un excellent artiste de passage. Entrée : 10 francs et pour les étudiants 5 francs.

Université d'Alger

Faculté des lettres

LANGUE ET LITTERATURE LATINE

M. Heurgon, chargé de cours. — Cours public de mercredi, à 16 h. 30, salle Gsell. Sujet : « Auguste et sa famille ».

Faculté des sciences

Jeudi, à 17 h. 30, au laboratoire de physique générale : M. L. Royer : Cristal idéal et cristal réel (projections).

Demain auront lieu les élections au tribunal de commerce d'Alger

Les trois personnalités qui sont sur les rangs

Demain, on le sait, auront lieu les élections pour les sièges de président, juge titulaire et juge suppléant au tribunal de commerce d'Alger. Trois personnalités de notre ville sollicitent ces sièges : MM. Henri Cote, Louis Durafour et Reynold Marotzki.

Dans son intéressant numéro d'hier, le « Messager du commerce et de l'industrie » fait un vif éloge de ces personnalités :

« Sans aucune abstention, les membres du tribunal de commerce d'Alger, agissant en tant qu'électeurs consulaires, viennent de désigner M. Henri Cote, doyen d'ancienneté de leur compagnie, comme candidat officiel au siège de président, devenu vacant par suite du décès de M. Rouïon. Ce choix est des plus heureux. Il fait honneur à ses auteurs en témoignant de leur sagesse. Aussi, le collège électoral consulaire le ratifiera-t-il avec la même unanimité. »

De M. Durafour, le « Messager » écrit : « Son jugement sûr, son caractère droit, sa fermeté non exempte de grandes qualités de cœur, son esprit pondéré et son inlassable activité l'ont fait vivement apprécier de ses collègues, qui viennent de le désigner à l'unanimité comme candidat officiel au siège de juge titulaire. »

Enfin, à propos de M. Marotzki, le « Messager » souligne « qu'en raison de la personnalité de M. Marotzki, aucune autre candidature ne s'est manifestée pour ce siège de juge suppléant, d'ordinaire très disputé. »

Le « Messager » presse, d'autre part, les électeurs consulaires de ne point s'abstenir de voter : « La magistrature consulaire, qui remplit si admirablement son rôle, ne devrait pas laisser indifférent un seul de ceux qui la nomment. » Qui n'approuverait un tel langage ?

ÉLECTIONS AUX DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES

2e circonscription (non colons) (Alger)

REMERCIEMENTS DE M. R. BERNARD

Chers concitoyens,

Confirmant les résultats du premier tour de scrutin, vous m'avez accordé, dimanche une majorité telle qu'il n'en a jamais été connu de pareille à Alger. J'en éprouve une joie profonde, tant pour mon parti que pour moi-même, et vous en remercie du fond du cœur.

Toutes les classes de la population représentées dans la deuxième circonscription m'ont accordé leur confiance ; j'entends, aux délégations financières, être le défenseur de ces classes sans permettre qu'aucune d'elle soit sacrifiée. Ma porte sera toujours ouverte et j'écouterai toutes les revendications de mes concitoyens, revendications que je défendrai avec énergie chaque fois qu'elles seront légitimes.

Encore une fois, merci.

René BERNARD,
délégué financier.

1re circonscription (Arabes)

REMERCIEMENTS DE M. MEBAREK ALI BEN ALLAL

Je remercie de tout cœur les 7.093 électeurs honnêtes et fidèles qui, en toute indépendance, m'ont accordé leurs suffrages au scrutin de ballottage. Ils peuvent être assurés que je répondrai à leur confiance en défendant de mon mieux les intérêts de la circonscription et ceux de tous mes frères musulmans.

MEBAREK ALI BEN ALLAL,
Chef de la zaouia de Sidi Ali Embarek, membre de la société des habous des lieux saints de l'Islam, délégué financier d'Alger, conseiller général de Cherchell, conseiller municipal de Koléa.

3e circonscription (Arabes)

REMERCIEMENTS DE M. RENÉ FOUDIL

Mes chers amis,

Malgré la neige qui a immobilisé de très nombreux et très fidèles électeurs des montagnes, vous m'avez réélu en dépit de toutes les manœuvres à une majorité écrasante. Vous avez ainsi fait preuve de clairvoyance et de discernement.

Soyez assurés que je défendrai en toutes circonstances et dans la mesure de mes moyens vos intérêts les plus légitimes.

Je dois, en outre, des remerciements particuliers à la population blidéenne pour l'affection qu'elle me porte. Je suis heureux de l'assurer de mes sentiments de vive reconnaissance.

René FOUDIL,
délégué financier

Les GALERIES BARBÈS DE PARIS
succursale à
ALGER
26, Rue Michelet

A la mémoire des morts du 6 février

La section d'Alger des « Jeunesses Patriotes » invite les autorités, les associations patriotiques et la population d'Alger à assister au service religieux qui sera dit aujourd'hui, à 11 h. 30, en l'église Saint-Charles.

A l'issue de la cérémonie, des délégations déposeront des gerbes au monument aux morts.

Artistes algériens et orientalistes

Le vernissage officiel du 35e Salon de la société aura lieu jeudi, à 15 heures, à la Maison de l'Agriculture.

Photo-Club d'Alger

Ce soir, à 18 heures, salle de la société Lebon, 39, rue Denfert-Rochereau, M. Boisler traitera : « Eclairage et photographie à la lumière artificielle ».

LIBRE PENSÉE

(Section d'Alger)

Le trésorier général se tiendra à la disposition des adhérents jeudi, de 17 h. 30 à 19 heures, Bar Baudin, boulevard Baudin, 1. Prière de venir retirer les cartes de 1935, et le cas échéant de faire connaître sa nouvelle adresse.

Sur Jean Balde qui parle aujourd'hui aux galas littéraires

Vous savez que ce court, direct et bien français nom d'homme cache un pur et franc visage de femme... C'est pourquoi je pense tout particulièrement à cette conférencière qui nous parlera aujourd'hui, dans la salle des Beaux-Arts. Il ne faut, Mesdames, puisque nous sommes — tous les libraires vous le diront — les plus fidèles lectrices des romanciers, il ne faut pas qu'une valeur féminine de cet ordre nous demeure inconnue.

Mme Jean Balde

Jean Balde !... dira-t-on, dans quelque cinquante ans : « C'était un écrivain régionaliste » ?... Je voudrais, moi, qu'on dise : « C'était une femme qui servait noblement l'art et les lettres ». Et c'est son visage de femme, avec son langage de femme, et sa sensibilité colorée particulière aux femmes d'esprit qu'il vous faut rencontrer, aujourd'hui, en l'écoutant parler des « Contes et Légendes de Gascogne ».

Suzanne Normand, l'ayant interviewée, fit d'elle ce portrait loyal :

« Jean Balde a ri. Rire sonore, accordé au rayonnement des yeux noirs, beaux et largement fendus, du visage sans artifice, aux cheveux taillés, où les joues ont leur brune couleur normale, les lèvres leur rouge naturel. Sain épanouissement dont le charme est double : d'être soi, d'abord, ensuite d'être inaltérée. »

Les livres nuancés et douloureux que contredit le visage ouvert et optimiste, ce sont les œuvres de la jeune femme que l'amour de l'art occupait. Elle avait débuté dans les lettres par un recueil de vers, « Ames d'artistes ». Il portait l'influence de la formation qu'à la faculté de Bordeaux elle avait reçue de ses maîtres : Camille Jullian, Fortunat Strowski. L'influence aussi des lectures qu'elle affectionnait, du Beethoven ou du Michel-Ange de Romain Rolland.

Ensuite, ses « Ebauches » semblaient annoncer en elle un « écrivain social ». Je crois que Jean Balde se desirie pleinement avec une position nette dans « la Vigne et la Maison », qui devait rencontrer tant de sympathies dans le jury du prix Vie heureuse. Avec « Reine d'Arbieux », l'« Arène brûlante », Jean Balde s'est affirmée peintre de la vie provinciale ; dans la « Vie de Jean-François Balde », son grand-oncle, elle devient pieuse biographe. Mais parmi ses attitudes littéraires, je retiens celle de l'auteur de « Goëland ». Ce n'est plus l'air confiné des petites villes soucieuses ; c'est l'atmosphère libre, enivrante et dangereuse du large. Ce « Goëland » survole l'aventure. Voici comment Suzanne Normand évoque Jean Balde méditant cette œuvre :

« ... Jambes nues, cou libre et crinière au vent, dressée à l'avant de la pinasse et rajeunissant l'antique image de la figure de proue. On est parti très tôt. A peine si l'aube blanchit le ciel et l'eau. Sur l'étendue lisse du bassin, l'approche du jour met « une fleur de lumière grise ». Je gagerais bien que rien n'a dû rebuter notre romancière, durant ces mois où elle songeait à écrire le « Goëland » ; qu'il pouvait faire très froid dans la cabane d'Arès et pluvieux sur mer, sans qu'elle pensât à regagner la tiède demeure de Latresne. Elle est de ces femmes qui, faute de réchaud à gaz sous un toit, allument un feu sur la grève à l'aide de moyens préhistoriques et à qui les vieux loups de mer peuvent en vain conseiller de rester à terre, à cause du « gros temps ».

Quelle beau portrait de femme, de poète et de conteur !... Et comme l'on est impatiente, n'est-ce pas, d'approcher le modèle qui l'a inspiré !...

Lucienne Jean-Darrouy.

CONTES ET LEGENDES DE GASCOGNE

Rappelons que c'est à la salle des Beaux-Arts, à 17 heures, que Mme Jean Balde traitera des « Contes et Légendes de Gascogne ».

VIE ARTISTIQUE

« LES FOURBERIES DE SCAPIN »

M. Alec Barthus, directeur des Grands Galas de théâtre classique, va donner son deuxième spectacle : « Les fourberies de Scapin », joyeuse comédie en trois actes de Molière.

Les enfants des écoles ne manqueront pas de venir en foule jeudi, à 18 heures à la salle Pierre Bordes.

Prix spécial pour les enfants : 5 frs. Location à la Maison des Livres, 12, rue Dumont-d'Urville.

« LUNDI HUIT HEURES »

Comme nous l'avons annoncé, c'est samedi que sera créée par les comédiens de l'A.D.F. cette pièce adaptée par Jacques Deval.

Le spectacle est au profit de l'Association des Dames Françaises. On peut se procurer des places chez la secrétaire, Mme de Saint-Quentin, 138 ter, chemin du Télemly (Tél. : 45-60), au prix de 40 francs et 20 francs.

CONCERT EDWIGE BERGERON

Madame Edwige Bergeron, violoncelliste, soliste des grandes sociétés de concerts de Paris et professeur à la Schola Cantorum, fait actuellement une tournée en Afrique du Nord et donnera à Alger un seul concert, avec le concours de Mme M.-L. Brunet, pianiste, 1er prix du Conservatoire de Lyon.

Ce concert aura lieu aux Beaux-Arts, mardi 12 février prochain, à 17 heures, sous le patronage de la Société des Beaux-Arts. Un autre communiqué donnera sous peu le programme et la date d'ouverture de la location.

CONCERT DE CHARITE

Un grand concert de charité aura lieu aux Beaux-Arts mercredi prochain, 13 février à 17 heures au profit de la Société de secours mutuel pour les femmes et enfants de médecin. A ce gala ont bien voulu participer d'excellents artistes à l'âme aussi noble que désintéressée : Mme Valence, soprano dont on a peu souvent l'occasion d'écouter l'admirable voix, et MM. Tessier, violoniste, Weber, violoncelliste et Jamoul, pianiste, tous sympathiquement connus du public algérois.

Au programme sont annoncées des œuvres de Scarlatti, Haendel, Bach, Schubert, Franck, Ravel, Rachmaninoff, etc...

La location pour cette belle et bonne manifestation, à laquelle l'élite musicienne de notre ville voudra faire le succès qu'elle mérite, sera prochainement ouverte aux Beaux-Arts. Places à 10,50 et 16 francs.

Dans le monde du Travail

Echos du bureau et de l'atelier

Par M.-A. HERR

Soliloques du Français moyen

De très nombreux camarades sont venus me trouver et me faire part de leur émotion : Trahirais-je un secret en révélant que ces amis appartiennent — pour la plupart — aux grandes administrations de l'enseignement et des postes ?

J'ai compris leur émotion, partagé leur inquiétude et j'ai accepté de tenter ici une nécessaire mise au point.

Je vais donc essayer de tenir, dans cette chronique plus spécialement affectée à la défense des fonctionnaires, la promesse que très complaisamment je me suis laissé arracher !

Mon intention est de n'attaquer personne et de sacrifier à la seule vérité : ce faisant, je remplirai le rôle qui m'a été dévolu : renseigner avec une scrupuleuse exactitude le grand public. Ce dernier, souvent mal averti, peut être appelé à faire de regrettables confusions ; et pour lui permettre de se faire, dans le domaine syndical et corporatif, une opinion conforme à la réalité, la solution la plus simple est, je crois, de nous présenter à lui.

L'immense majorité — on peut même dire la quasi-totalité — des fonctionnaires sont groupés en France dans trois grandes centrales syndicales : les unitaires, les autonomes, les confédérés. Le prolongement de ces organisations vient d'atteindre l'Algérie.

Les syndicats unitaires groupent les camarades qui se réclament de la C.G.T.U. (on en trouve dans de nombreux services ou administrations) ; les syndicats autonomes sont adhérents à la Fédération autonome des fonctionnaires et comprennent notamment — localement parlant — les douanes actives et les contributions diverses.

∴

Les confédérés appartiennent à la Fédération générale des fonctionnaires et sont adhérents à la C.G.T.. Les dirigeants parisiens sont fort connus : citons nos amis Laurent, Neumeyer, Vidalis, Lacoste, Guiader, Delmas, etc. L'organe hebdomadaire est la fameuse « Tribune des fonctionnaires », journal fort bien rédigé, tirant à plusieurs centaines de mille exemplaires.

Localement, les « confédérés » sont groupés dans le « Cartel des services publics confédérés » dont le siège est à la Bourse du travail.

Ce cartel est composé des organisations suivantes :

a) Fédération postale, groupant tous les services des postes, télégraphes, téléphones, services techniques, ouvriers, etc. ;

b) Fédération de l'enseignement (enseignement primaire, E.P.S., écoles normales, lycées et collèges, enseignement supérieur, etc.) ;

c) Fédération des travaux publics (groupant sous le signe de la fraternité les ingénieurs, les adjoints techniques, les cantonniers, etc.) ;

d) Fédération des finances (réunissant les Régies financières et les services du Trésor) ;

e) Fédération des services communaux ;

f) Fédération de l'économie générale ;

g) Fédération générale des fonctionnaires (section locale de la) ;

h) Fédération des cheminots (employés ou ouvriers des divers réseaux).

∴

Cette précise et éloquente énumération donne une idée exacte de la force corporative représentée et révèle, sans qu'on ait besoin d'insister, l'importance des effectifs syndicaux.

Ces précisions données, ajoutons qu'aucune délégation du cartel n'est allée apporter à quiconque le moindre satisfecit et la preuve la plus simple à fournir est le fait suivant :

Le Syndicat national des instituteurs adhérent à la Fédération de l'enseignement et à la C.G.T., a prescrit à ses délégués de démissionner des conseils départementaux, mot d'ordre suivi partout, **en Algérie comme en France** ! Ce n'est donc pas au moment où l'on entend rompre les relations avec l'administration, que l'on irait complimenter le ministre « sur la façon dont il dirige son département ministériel ».

Au demeurant, postiers et instituteurs ont trop à se plaindre de... certaine Excellence : il apparaît donc comme impossible aux yeux des moins avertis de faire **maintenant** la moindre confusion.

∴

Cette tribune de défense corporative ne doit pas être ouverte à la polémique et il n'est pas dans nos intentions de relever toutes les aimables (?) erreurs de certains journaux. Il était cependant bon de préciser notre position et de traduire une expression chère à un de nos confrères : « Quelques énergumènes »... cela veut tout gentiment dire sous sa plume : « des milliers de postiers, cheminots, instituteurs, ingénieurs, fonctionnaires de tout rang et de tout poil !... »

Une force avec laquelle il faut compter, Messeigneurs !

Une force d'autant plus redoutable qu'elle s'appuie sur deux piliers solides : la splendide solidarité corporative... et l'indépendance absolue, totale, vis-à-vis de tout et... de tous !

Les droits civiques des fonctionnaires

Au moment où, dans certains milieux, il est de bon ton de nier cette indépendance des salariés publics, où l'on parle avec des larmes d'attendrissement du fameux « statut » où le désir caché de beaucoup est de faire de nous des citoyens diminués, on me pardonnera de mettre sous les yeux de nos lecteurs la citation suivante :

« Est-ce que je conteste que le fonctionnaire ait le droit non seulement de défendre ses intérêts professionnels, mais encore de se préoccuper des intérêts généraux du pays, d'indiquer comme préférable telle ou telle orientation politique, d'user de ce droit qui appartient à tous les autres citoyens de signer une affiche, un article de journal, de prendre la parole dans une réunion publique ? Je me garderai bien de contester ce droit puisque ce serait déclarer que ce fonctionnaire a subi une déchéance civique. »

∴

Eh ! quoi, du Jaurès, rappelé par Jouhaux ou Laurent ?

Nullement ! C'est un extrait du discours prononcé à la Chambre par **M. Louis Barthou**, garde des Sceaux, le 13 mai 1909.

Il y a, de ma part, quelque cruelle ironie à rappeler cette opinion du ministre disparu, car M. Fribourg, député de l'Ain, dans une conférence récemment faite dans nos murs, affirmait gravement que M. Barthou « avait toujours été l'irréductible adversaire du syndicalisme des fonctionnaires » !

M. le Député, il est dangereux de faire parler les morts... et vous aviez oublié de relire le célèbre discours de 1909 !

AU SPLENDID-CINÉMA

Présentation de "ITTO" épopée de l'œuvre française au Maroc

La direction de la firme Phénix film, et M. et Mme Léca, propriétaires du Splendid Cinéma, ont présenté lundi matin à la critique et aux membres de l'exploitation algérienne, l'un des plus importants et des plus beaux films de l'année : « Itto », réalisé par Marie Epstein et Jean-Benoît-Lévy.

Itto a été tourné dans l'Atlas marocain, et ce n'est pas une formule, car le film est d'une magistrale ampleur dans les paysages, les vues de montagnes, les aperçus du pays, la vérité des décors, le naturel de la figuration.

Le scénario lui-même, est vaste et d'un noble esprit élevé. Il s'agit surtout de montrer comment la pénétration française au Maroc réduit les derniers dissidents. Il y a de vivants tableaux de guérillas, exhaussés par un hommage constant à l'adversaire. On y voit aussi que le but de la France est bienfaisant, grâce au personnage principal du médecin militaire qui rend aux populations soumises d'immenses services.

L'intrigue, toute secondaire, nous montre d'une part, ce « toubib » qui a amené sa femme dans le bled et qui craint de voir mourir son enfant, faute de sérum, et d'autre part, Itto, la fille du chef, dont la haine pour les roumis ne cède qu'un instant — quand son enfant est malade — pour renaître ensuite et aller jusqu'au sacrifice héroïque.

Le film prend ainsi une force considérable et atteint parfois une valeur d'épopée.

L'interprétation est à son niveau.

Simone Berriau n'est pas la vedette du film : elle en est l'héroïne, l'âme même. Hubert Préiver, le major, est remarquable de sincérité et de sobriété. Il y a aussi des acteurs indigènes recrutés pour la circonstance — au Maroc même —. Ils sont étonnants de vérité. Le jeune fils d'un chef de tribu pourrait utilement servir d'exemple à pas mal de grandes vedettes classées, et la négresse, à laquelle fut confié le rôle de domestique d'Itto, pourrait rendre des points à la plupart de nos artistes nommées.

La figuration, très nombreuse est pleine de vie.

Après la présentation, un apéritif réunissait les invités au tour du directeur de Phénix Film, qui chacun complimenta de son initiative ; puis l'on forma des vœux pour le succès de ce film splendidement évocateur — non seulement d'un pays encore à peu près inconnu ; mais aussi de tout le grandiose de l'œuvre de pacification réalisée dans cet empire berbère, par le maréchal Lyautey et ses dignes successeurs.

Ajoutons, que, dans un geste d'une noble générosité qui n'étonnera point ceux qui les connaissent, M. Léca, propriétaire du Splendid-Cinéma, et la Société Phénix Film distributrice, ont spontanément mis à la disposition de la société des « Berceaux militaires » la soirée de lundi prochain pour la présentation de cette œuvre remarquable au bénéfice de cette société. Nous ne pouvons que les en complimenter.

F. Herlin.

TRIBUNAUX

Tribunal militaire d'Alger

Président, M. le colonel Laboulbène

IL AVAIT OUBLIE DE REVENIR

Ayant contracté un nouvel engagement et ayant touché sa prime, le spahi Boudia Abdallah, du 1er régiment de spahis algériens, sortait en ville, faire « la noubа » avec des camarades. Il buvait plus que de coutume et sous les fumées de l'ivresse, s'endormait. Pendant son sommeil, on lui dérobait ses effets militaires et le peu d'argent qui lui restait.

A son réveil, le spahi Boudia oubliait de rejoindre son corps et était déclaré déserteur.

Arrêté un mois plus tard par la gendarmerie de Miliana, pour désertion avec emport d'effets, il a été condamné, après plaidoirie de Me Orsoni, à trois mois d'emprisonnement avec sursis.

L'ALCOOL ET LE KIFF

Se trouvant en complet état d'ivresse et provoquant du scandale sur la voie publique, le tirailleur Allam Salah ben Si Amar, du 5e régiment à Aumale, n'était que très difficilement ramené au quartier par deux sous-officiers. Fouillé avant d'être conduit dans les locaux disciplinaires, il était trouvé détenteur d'un gros paquet de kiff.

Pour détention de substances vénéneuses, le tribunal l'a condamné à quatre mois d'emprisonnement.

Défenseur : Me Orsoni.

DANS LA CHAMBRE DU SOUS-OFF.

Profitant de l'absence du sous-officier parti en permission, le spahi Belbouche Naceur, du 1er régiment de spahis algériens, du détachement de Teniet-el-Haâd, s'introduisait dans la chambre du gradé dont on lui avait confié les clefs et dérobait certains objets. Il a reconnu les faits. Le défenseur, Me Orsoni a plaidé l'indulgence pour son client qui a été condamné à un an de prison.

INSOUMIS SANS LE SAVOIR

Natif d'Orléansville et demeurant à Alger, le jeune soldat indigène Dadi n'étant pas touché par son ordre d'appel et la notification de son ordre de route faite en mairie en 1925 étant restée sans résultat était déclaré insoumis.

Arrêté en 1934 à Alger il comparaissait devant le tribunal militaire pour insoumission et a été condamné à un mois d'emprisonnement avec sursis.

Défenseur : M. le bâtonnier L'Admiral.

Le siège du commissaire du gouvernement était occupé par M. le colonel Favard.

ABONNEMENTS A L'ÉCHO D'ALGER

	3 MOIS	6 MOIS	1 AN
Algérie	21,50	43 »	86 »
France et colonies	24 »	47 »	90 »
Etranger	48 »	96 »	185 »

On peut souscrire dans tous les bureaux de poste ou p[ar] versement à notre compte C.C. 19.20 Alger.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France